

Les insignes de tradition de l'armée française

Autor(en): **Ivanoff, Hubert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **133 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les insignes de tradition de l'armée française

par le lieutenant-colonel Hubert Ivanoff

Parmi les signes que les militaires français s'enorgueillissent de porter, il en est un dont le caractère propre mérite une attention particulière: il s'agit de l'insigne métallique de tradition fixé sur le côté droit de la poitrine de l'uniforme de sortie ou de prise d'armes*. Son originalité réside dans sa situation spécifique, à mi-chemin entre la tradition et le règlement, qui permet à tout chef de le concevoir et même de le faire réaliser, sans pour autant avoir le droit de le faire porter. Il s'ensuit une véritable inflation de l'insigne puisque, en général réservé aux formations militaires formant corps, cet attribut est souvent conçu par les commandants d'unités élémentaires (compagnies ou escadrons) et même par leurs chefs de section.

Faut-il s'en émouvoir? Doit-on le déplorer? Force est, en tout cas, de constater qu'aujourd'hui un insigne revêt une double signification: il est avant tout un *symbole* porté le plus souvent avec fierté, mais il est également un *produit* prisé sur un marché qui ne fait que s'accroître.

I. L'insigne militaire est un symbole porté avec fierté

Selon les termes mêmes du règlement, l'insigne militaire est destiné à «marquer le caractère propre de

l'unité ou service» ou encore, pour ce qui concerne certains insignes spécifiques, à «témoigner d'un diplôme, d'un brevet ou d'une spécialité». Il est, pour le soldat, le témoignage de son appartenance à une unité et, plus tard, le souvenir de son passage sous les drapeaux.

Ce symbole présente donc un double aspect: il est traditionnel mais il est aussi réglementé.

a) **Symbole traditionnel**, il possède cependant, pour un attribut d'uniforme, une histoire relativement courte mais qui a su évoluer et s'adapter au gré des événements et des chefs.

La naissance de l'insigne militaire est récente

Bien que certains historiens fassent remonter la naissance du premier insigne à l'année 1848, lorsque la 4^e compagnie du 2^e bataillon de la III^e Légion de la Garde Nationale reçut, en l'absence d'une tenue spécifique, une médaille de cuivre à titre d'identification, c'est au cours de la Première Guerre mondiale que commence l'histoire de l'insigne. Alors que l'uniformisation des tenues et des matériels empêche de jour en jour l'identification rapide des formations,

* Equivalant, à peu de chose près, à notre tenue de service (*n.d.l.r.*).

le capitaine Doumenc, un des responsables de la régulation des ravitaillements sur la «Voie Sacrée», est saisi, en 1916, de la requête suivante: «Nous avons de plus en plus de difficultés pour piloter et surveiller ce flot de 6000 camions en un même point toutes les 24 heures, soit un camion toutes les 14 secondes. Entre les transports de personnels, transports de matériels, ravitaillement en viande fraîche et sections sanitaires, mes hommes font des efforts démesurés pour ne pas se tromper. Ne pourrions nous pas généraliser ce qui se fait ici et là et notamment chez les aviateurs: un signe distinctif pour chaque formation?»

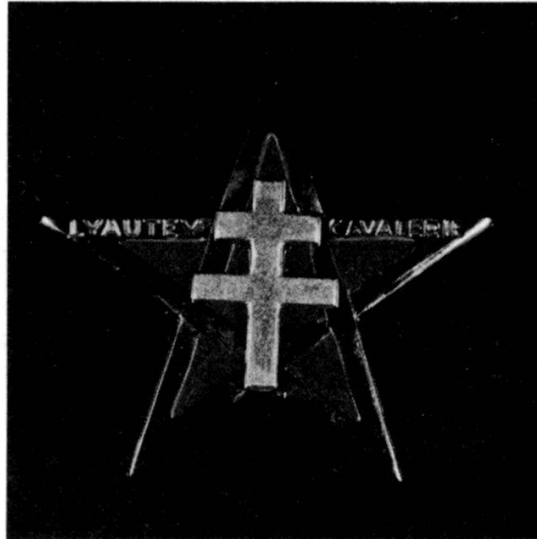
Il est vrai que déjà les appareils de la toute jeune aviation se sont ornés d'emblèmes évocateurs dont le but est, à l'évidence, la distinction entre les différentes unités mais également le développement de l'esprit de corps dans ces nouvelles formations.

C'est donc à cette période que naissent sur la Voie Sacrée et même dans les tranchées, où les limites des emplacements des unités sont souvent matérialisées par des symboles permettant d'éviter les numéros des formations, les premiers insignes qui, s'ils sont originellement peints, se transforment peu à peu, à l'instar des badges portés par les soldats britanniques, en insignes métalliques.

L'évolution est alors très rapide

Bien que non reconnue par la réglementation en vigueur, la mode de

l'insigne gagne rapidement l'ensemble de l'armée, amenant le commandement à demander à chaque unité de lui envoyer son projet d'insigne pour approbation.



1^{er} régiment de spahis.

Certes, le graphisme est extrêmement libre, et l'inspiration l'est davantage encore. Quelques insignes montrent à l'évidence le bon goût de certains concepteurs, d'autres sont plus liés aux événements, à la mission ou aux traditions de l'unité qu'ils représentent. C'est ainsi qu'apparaissent, parmi les insignes de l'époque, la Semeuse de Roty, le moulin rouge, les dés, les quatre as, la pipe, le diable et une foule d'animaux d'origine familière, exotiques, sacrés ou mythiques. On peut également reconnaître l'origine de la formation, la mission de l'unité et même le nom du commandant. Une anecdote bien connue raconte, en effet, que la présence d'un

«singe affreux» sur l'insigne de la S.T.M. 273 n'était pas sans rapport avec le nom du lieutenant Saint-Chafray.

Après la guerre, l'insigne métallique se développe notamment dans les bataillons de chasseurs dont les traditions sont très fortes ou au contraire dans les toutes jeunes formations telles que les bataillons de chars.

A partir de 1930, l'usage se généralise, la création et le port de l'insigne métallique s'imposent peu à peu pour

s'officialiser à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En 1939, pratiquement toutes les formations portent un insigne. C'est cependant à la fin de la guerre que le général de Lattre donne la véritable impulsion au port de l'insigne en créant un bureau d'étude et d'homologation de la symbolique militaire au sein de l'Etat-Major des Armées qui se trouve peu après rattachée au Service historique de l'Armée de terre et dont les attributions sont évoquées plus loin.



Insigne du 47^e bataillon de chasseurs alpins.

Aujourd'hui, et en particulier depuis 1978, une véritable prolifération d'insignes a vu le jour du fait des nombreuses interventions de l'armée française en actions extérieures. Les opérations s'appuyant essentiellement sur le regroupement temporaire d'unités diverses, souvent autonomes, en «groupements interarmées», chacune des unités concernées s'est dotée d'un insigne spécifique à l'opération. C'est donc à une véritable inflation d'insignes que l'on assiste actuellement, au gré des interventions au Tchad, en République centrafricaine, au Liban, etc., qu'elles portent le nom de *tacaud*, *manta*, *barracuda*, etc., qu'elles se situent dans le cadre de l'ONU, d'une assistance militaire ou de compagnies tournantes.

Mais il ne faut pas perdre de vue que, s'il est véritablement traditionnel, ce symbole est aussi réglementé.

b) **Symbole réglementé**: il doit répondre à certaines règles héraldiques et respecter une procédure d'homologation.

L'insigne militaire, comme toute marque distinctive et personnalisée, doit respecter avant tout les règles du goût et de l'esthétique. A cet égard, *l'héraldique reste une des meilleures références*.

Cela est d'autant plus vrai que la symbolique des insignes s'apparente assez étroitement aux armoiries puisque, comme elles, ils sont destinés à marquer l'appartenance à une même communauté.

L'insigne militaire, qui doit représenter le bon goût français, doit être symbolique, c'est-à-dire évoquer dans un style simple l'essentiel de l'histoire, de la technique, ou de l'emploi tactique de l'unité ou du service, sans prétendre à y faire entrer des éléments dont le trop grand nombre nuirait à son équilibre esthétique. Il doit avant tout conserver un caractère militaire.

Les principales règles héraldiques, auxquelles la conception d'un insigne doit se référer, ont trait à sa forme, sa dimension, et sa couleur.

● *La forme*

Un insigne peut prendre toutes formes. Cependant, la forme la plus courante est celle de l'écu.

● *La dimension*

Pour rester dans des normes esthétiques convenables, un insigne ne doit pas dépasser 60 mm en hauteur, 40 en largeur.

● *Les couleurs*

Traditionnellement, les couleurs utilisées en héraldique sont les suivantes:

- les métaux: argent (blanc), or (jaune), et fer (gris);
- les émaux: rouge (gueules), bleu (azur), noir (sable), brun (tanné), carnation (angélique);
- les fourrures (ou panes): vair et hermine.

En règle générale, une meilleure visibilité des armes de la formation implique de ne pas mettre métal sur métal, émail sur émail, panne sur panne. Il est également à noter que les

couleurs ont une valeur symbolique, souvent oubliée, et différente selon le domaine auquel elles se rapportent et dont il est souhaitable de tenir compte.

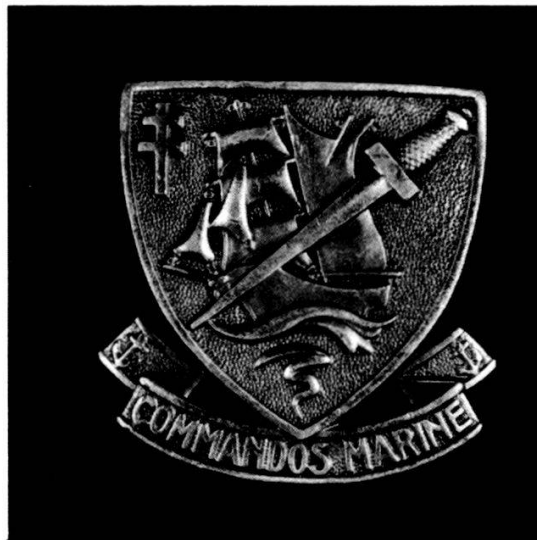
Ces quelques règles héraldiques restent bien entendu des références. Les insignes métalliques sont toutefois soumis à des règles d'homologation et de port plus strictes.

La réglementation en vigueur dans l'armée française fixe avec précision les conditions de réalisation et de port des insignes. Ces conditions ont été définies par les services historiques des armées.

L'homologation de l'insigne est nécessaire pour faire réaliser un insigne réglementaire, c'est-à-dire destiné à être porté. La procédure est assez simple; elle consiste à adresser, sous couvert des inspections d'armes*, une demande au Ministère de la défense (Service historique de l'armée d'appartenance, section symbolique), accompagnée d'un dessin représentant le projet d'insigne souhaité. Une note explicative est jointe, précisant les raisons de la création, de la modification, ou du changement en apportant les justifications historiques du choix des symboles. Le projet est homologué lorsque, ayant été étudié et éventuellement modifié par la section «symbolique» en liaison avec le demandeur, il est approuvé par le chef du service historique par délégation du ministre de la Défense. Il reçoit alors un numéro d'homologation (A et un numéro pour l'Armée de l'air, G ou H et un numéro pour l'Armée de terre, la

Marine ne faisant pas figurer ses numéros d'homologation).

Une fois homologué, le projet peut être remis au fabricant.



*Ainsi se distingue le «Groufumaco»,
groupe de fusiliers marins commando.*

Le port de l'insigne est également défini par les textes réglementaires. Le principe retenu et que seuls les militaires affectés dans une unité ont droit au port de l'insigne de cette unité qu'ils portent sur le côté droit de la tenue pour l'Armée de terre, gauche pour l'Armée de l'air (la Marine ne porte pas ses insignes de tradition). Le port de trois insignes métalliques (y compris les insignes de spécialités) est interdit. Mais ces réglementations subissent de nombreuses entorses qui tiennent au fait qu'outre un simple symbole, l'insigne est aussi un produit très prisé.

* Equivalent de nos offices fédéraux (de l'artillerie, des TML, de l'infanterie, etc.)
(*n.d.l.r.*).

II. L'insigne militaire est un produit fort prisé sur un marché qui ne cesse de s'accroître

Généralement réalisé dans le commerce par des artisans spécialisés, si l'on exclut les «fabrications locales» par les moyens organiques de certaines unités en action extérieure, l'insigne militaire peut donc être considéré en terme de «produit» développé sur un «marché».

a) Les conditions de réalisation de l'insigne-produit répondent à des exigences de qualité sur le plan de la conception et de la fabrication

La conception de l'insigne reste la partie la plus délicate.

En effet, que l'homologation ait été obtenue ou non, le projet ne donne pas immédiatement lieu à une réalisation en série. Il reste soumis à une mise en forme associant étroitement le «client» et le réalisateur. La phase de conception proprement dite s'étend donc entre le moment où le projet est confié à un fabricant¹ et celui où ce dernier termine la réalisation de la matrice.

Le projet est d'abord soumis à plusieurs entreprises de fabrication et, après étude des recommandations du client et des contraintes techniques, des propositions sont faites sous forme de croquis en couleurs. Sitôt la commande ferme passée au fabricant retenu, ce dernier élabore un modèle, un poinçon, une ou des matrices qui

permettront ultérieurement la production en série.

Le *modèle* est le premier des outils réalisés. Un graveur sculpteur, à partir du croquis retenu, fabrique en plâtre ou en cire une ébauche trois ou quatre fois supérieure à la dimension finale de l'insigne permettant d'apporter les ultimes retouches nécessaires à la satisfaction du client et de fournir le moule du modèle. Ce dernier est alors réalisé en résine plastique.

Le *poinçon*, de même relief et de même taille que l'insigne, est obtenu par l'usage d'un tour à réduire. Il est fabriqué pour permettre la création de plusieurs matrices dans le cas où la production en série serait très importante.

La *matrice*, en relief inversé, permet de donner au métal la forme de l'insigne à partir d'une opération ou frappe exécutée mécaniquement par des machines-outils spécialisées. Le procédé de coulage par injection est parfois utilisé. Il nécessite alors la création d'un *moule*.

La production proprement dite suit également un processus élaboré. Initialement réalisés en métal noble, généralement le cuivre, parfois l'argent, exceptionnellement l'or, les insignes sont aujourd'hui fabriqués à

¹ Nombreux avant guerre (près de 120 ont été recensés dans l'espace et dans le temps), les fabricants sont quelques-uns aujourd'hui à se partager le marché (voir annexe).



Le travail au four à émaux de la fabrique d'insignes artistiques Morizot à Lyon.

partir d'alliages tels que le Zamak, dont la qualité est très quelconque.

La *frappe* est exécutée à l'aide de presses aujourd'hui pneumatiques et automatiques sur lesquelles sont disposées les matrices qui donnent au métal son aspect final. Cette forme peut également être obtenue par *injection* dans les moules grâce à une machine à couler.

La forme définitive étant obtenue, les ébauches font alors l'objet d'une *découpe* au cours de laquelle les futurs insignes sont ébarbés, nettoyés et éventuellement ajourés.

L'*émailage* reste la mise en couleurs la plus traditionnelle et la plus résis-

tante. Il faut toutefois noter qu'à l'émailage à chaud, gage d'un travail de qualité réalisé par cuisson du produit dans un four à 850°C, se substitue souvent l'émailage à froid, beaucoup plus simple et permettant de remplacer les émaux traditionnels par de la simple matière plastique colorée.

Le *polissage* intervient enfin après un dernier nettoyage destiné à enlever l'excès de matière et le *vernissage* permet d'apporter la touche finale. Il reste alors à ajouter les pièces annexes fabriquées à part telles que les agrafes au revers ou les attributs supplémentaires prenant place sur la face. *Le collage est généralement utilisé.*

La fabrication d'un insigne est donc aujourd'hui encore une œuvre exclusivement artisanale même si l'introduction de machines plus élaborées et de techniques nouvelles permet à certains égards l'assimilation à une tâche quasi industrielle. Elle reste à l'évidence un point de rencontre entre le goût artistique et l'habileté manuelle des artisans et la technicité et l'automatisation de matériels de haute précision.

Quoi qu'il en soit, le processus de création d'un insigne, de l'idée à la production en série en passant par l'homologation et la conception, reste heureusement long, ce qui permet de préciser la valeur du symbole tout en améliorant la qualité du produit. Or, le risque majeur que court l'insigne est de se voir rabaissé au rang de simple produit.

b) Le marché de l'insigne ne cesse en effet de s'accroître

Cela a trait à l'extension de la production qui va de pair avec une augmentation du volume:

- La production d'insignes augmente: en effet, de plus en plus, l'insigne de tradition trouve sa place ailleurs que sur la poitrine des soldats. Il sert à personnaliser un souvenir, à l'instar d'un «cadeau d'entreprise», à enrichir un bibelot, à décorer un colifichet. Dans cet ordre d'idées, les unités accroissent leurs commandes, font réduire les coûts du produit grâce aux effets de série, et vulgarisent donc la diffusion de l'insigne. De même, les unités élémentaires se dotent, en

dehors du procédé réglementaire d'homologation, d'insignes de companies, d'escadrons, ou de batteries, à titre permanent ou pour matérialiser la participation de l'unité à une action opérationnelle. Dans ce dernier cas, l'insigne n'est pas porté (en principe) et son symbole est surtout utilisé à titre de souvenir pour les participants.

Parallèlement, les fabricants d'insignes, devant la hausse de la demande, ont dû réduire, souvent au détriment de la qualité, leurs coûts de production par appel, certes, à des techniques plus modernes, mais surtout en dévalorisant la qualité des matières utilisées.

Pourtant, cette approche en terme de coût serait insuffisante à expliquer l'engouement du public pour les insignes militaires, si la valeur de symbole que représente l'insigne n'était pas prise en compte: et c'est cette double considération économie/symbolique qui explique en grande partie l'augmentation des collectionneurs d'insignes.

- Le nombre de collectionneurs connaît une progression spectaculaire depuis une dizaine d'années. Cette observation serait loin d'être dévalorisante pour l'insigne si elle n'entraînait pas un inévitable phénomène de mercantilisme.

L'insigne présente pour un collectionneur d'incalculables avantages.

Son symbole, évoqué plus haut, représente un syncrétisme évident entre l'histoire, l'héraldique, la Militaria mais aussi l'actualité voire l'évolution de la société. Comme le

timbre-poste, il subit dans son graphisme l'influence de la mode, est sensible à la géographie, à une forme de culture, à la modernité des matériels et des hommes.

Ses qualités physiques sont évidentes. Métallique, il est durable. De petite taille, il est facile à ranger et à exposer. Homologué, il est facile à classer, à répertorier; il permet d'illustrer une organisation. Coloré, il répond à des normes esthétiques qui lui permettent aisément de figurer. Parfois réalisé en métal précieux, il peut être assimilé à un bijou.

Ses qualités humaines (et militaires) le mettent au rang des objets familiers. Le fait d'avoir été porté ne fait qu'accroître sa valeur. De plus, le jeu normal des mutations dans l'armée française fait qu'un militaire en une vingtaine d'années est amené à porter une dizaine d'insignes différents. Une série de ces insignes peut donc être représentative d'une carrière de soldat et donc d'une époque.

Ses qualités économiques le rendent abordable à tous. Le faible coût unitaire d'un insigne porté actuellement (son prix est de l'ordre de celui d'un magazine) et sa facilité d'accès permettent de commencer, dans des conditions acceptables pour tous, une collection que le nombre d'insignes actuels permet d'étoffer rapidement.

De plus, les collectionneurs ont tendance à se réunir en associations dont la plupart, à but non lucratif, se fixent comme objectifs de mettre en contact les personnes aux fins d'échan-

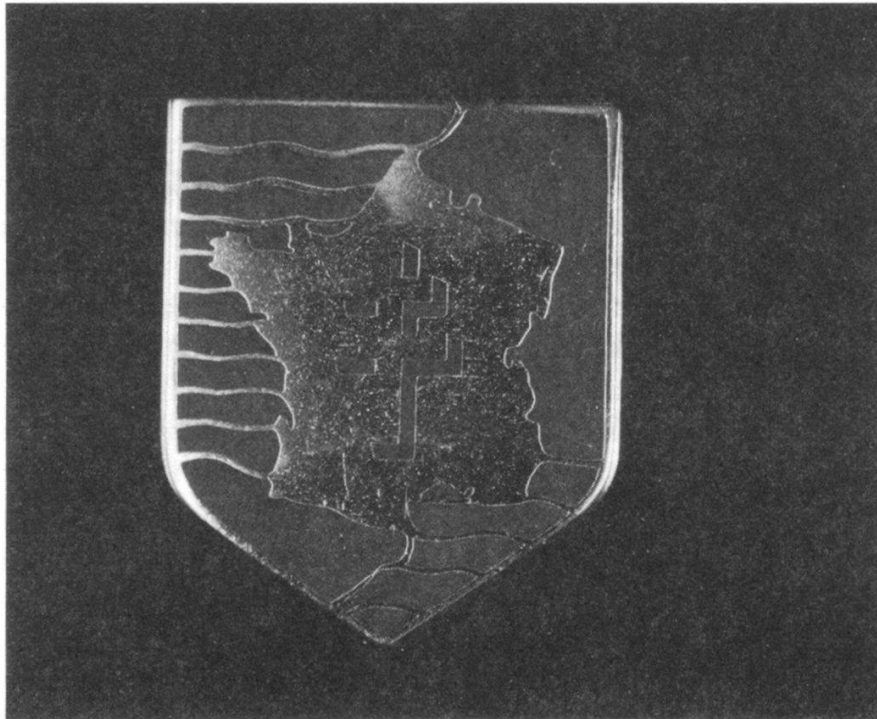
ges, et de les aider dans leur recherche en publiant des catalogues², qui complètent ou servent de référence aux nombreux ouvrages sur les insignes édités par le Service historique de l'Armée de terre, ou des auteurs privés³. Grâce à ces derniers, les particuliers organisent leurs collections par époque (guerre d'Indochine, guerre d'Algérie), par arme (infanterie, Légion étrangère, parachutistes...), par organisation (la 2^e D.B., les grandes unités de l'Armée de terre, les insignes de l'Aéronavale...) ou tout simplement par numéro d'homologation. Le musée de l'insigne au SHAT* de Vincennes propose aux visiteurs la quasi-totalité des insignes existants.

Pourtant, le mercantilisme risque de nuire, à terme, à la valeur intrinsèque de l'insigne. Le marché de l'insigne, comme celui du timbre-poste, donne lieu aujourd'hui à certaines séries d'insignes tirés en très petites quantités pour leur donner une plus-value marchande fondée sur la rareté. Des commerçants spécialisés proposent à des prix tout à fait prohibitifs des insignes certes rares, mais dont le prix unitaire avoisine parfois celui d'une voiture d'occasion en bon état. La vente est pratiquée par correspon-

² La plus importante de ces associations est *Symboles et Traditions* dont le nom est évocateur. Les ouvrages qu'elle édite font actuellement référence.

³ Voir les principaux ouvrages recommandés en annexe.

* Service historique de l'Armée de terre (*n.d.l.r.*).



*Largement connu au-delà des frontières de l'Hexagone :
l'insigne de la 2^e D.B.*

dance ou par officine. Il n'est pas rare qu'un insigne voie son prix de vente tripler ou quadrupler par rapport au prix appliqué dans un foyer régimentaire.

Il faut toutefois faire remarquer que les collectionneurs importants et les commerçants spécialisés sont des collecteurs indispensables pour permettre l'extension de certaines collections au-delà d'un niveau déjà atteint. Quoi qu'il en soit, cet aspect mercantile ne va évidemment pas dans le sens d'un renforcement de la pureté du symbole...

Il semble difficile aujourd'hui de négliger l'aspect « marchand » des insignes tant il est vrai que le fait de les collectionner prouve la valeur que l'on y attache.

Il paraît toutefois indispensable de réaffirmer la valeur de l'aspect « symbole » qui est la raison d'être de l'insigne militaire et qui récemment a été rappelée par le Service historique de l'Armée de terre.

« C'est à la base, dans les unités, notamment les régiments et les écoles, que doit être cultivée la tradition, que doivent être assurées la constitution et la conservation du patrimoine qui en est l'héritage concret. Les jeunes générations doivent être convaincues qu'il représente non seulement un capital de sang versé, de peines, de souffrance mais qu'il est également riche de récompenses et de victoires. S'il dépend des événements que ces jeunes générations soient appelées à leur tour à l'enrichir, il est pour elles

une obligation temporelle, celle de le conserver et de le transmettre. C'est en effet à partir du souvenir des exploits et des sacrifices des anciens que se forge, se nourrit et se fortifie l'esprit de corps des unités, l'un des fondements de leur force morale.»⁴

A ces conditions, la vie de l'insigne sera encore longue.

H. I.

⁴ Préambule de l'instruction relative au patrimoine de tradition des unités de l'Armée de terre.

— Bibliographie de base

- Les insignes des corps de troupe – L'Illustration – G. Niessel – 15.7.1939
- La fabrication des insignes – TAM N° 286 – J.M. de Lassalle – avril 1975
- Symboles et traditions (Bulletins) – Tous numéros

- Bulletins des maisons DRAGO et FIA
- Les insignes et la symbolique militaire – CB Ascenci
- Insigne d'où viens-tu? – Lt-colonel Cuvillier – Cahiers de l'artillerie N°s 75 et 76
- Dans le sang et dans la boue – G. Mazella di Ciaramma – TAM 1986
- Héraldique Militaire – Inspection du matériel de l'A.T. – mai 1984

— Ouvrages et catalogues d'insignes

- Symboles et traditions (N°s spéciaux sur les insignes des armes)
- L'artillerie française et ses insignes. Chef d'escadron Letrait. 1978
- Les insignes des grandes unités de l'armée française. Lieutenant-colonel Ivanoff. 1983
- Insignes de l'armée française. C. Blondieau, J.F. Bouchon, C. Malcros, J. Mirlier.
- Les insignes du Génie. Max Dupire; SMAT. 1986

Et cetera

Erratum

Une double erreur s'est glissée à la fin de notre présentation de l'ouvrage **Le Général Dufour et Saint-Maurice** (RMS N° 3, mars 1988).

Tout d'abord, celui que l'ouvrage baptise Claude Muller est en réalité le capitaine Claude **Merker**. Qu'il veuille bien nous excuser d'avoir inconsidérément recopié une erreur.

Ensuite, la dernière phrase était exactement celle-ci: A lire, à conserver et – pourquoi pas? – à **relier** (et non pas à «relire», ce qui n'est naturellement pas interdit). L'ouvrage n'est paru que broché; à nos yeux, sa valeur mériterait que, dans l'une ou l'autre bibliothèque, il figure sous reliure.

(Réd.)